



enfant de 12 ans refusant de venir chez son père

Par **ninouse**, le **23/09/2008** à **10:05**

Bonjour je suis mariée à un homme qui à une enfant de 12 ans cet enfant vit chez sa mère nous l'a prenons tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires (lorsqu'elle décide de venir) nous sommes perdu maintenant car nous voyons son évolution a travers ses blogs car elle ne daigne plus venir ni téléphoner la maman laisse sa fille libre de ses choix sans agir si nous disons que les blogs sont dangeureux qu'il faudrait qu'elle surveille de plus pres les photos de sa fille et son comportement (maquillage, habit équivoque pose plus que douteuses pour une fille de 12 ans) la maman ne fait rien elle ajoute même des commentaires sur son blog. Que faire si la mère ne réagi pas face à cela si la fille refuse les demandes ou exigence de son père ? Si la mère ne la pousse même pas à aller chez son père!
Quel peuvent être les recours? que doit on faire si elle ne veux plus venir chez son père?
merci de votre aide

Par **Patricia**, le **23/09/2008** à **19:52**

Bonsoir,

Que votre mari ressaisse le JAF du tribunal qui a prononcé son divorce et statué sur le droit de garde de sa fille.

Lui envoyer une LR/AR au tribunal. Bien lui préciser que l'éducation qu'elle reçoit de sa mère, n'est pas celle que devrait avoir une fillette de 12 ans.

Cordialement

Par **JamesEraser**, le **24/09/2008** à **20:32**

S'il n'y a pas d'abandon moral manifeste ou de mise en danger physique ou moral de l'enfant : rien ne changera.

Il ne reste plus qu'à faire valoir les obstacles liés à l'exercice des droits du père. Mais cela ne changera pas non plus les dispositions prises par le JAF.

Legavoxement

Par **ninouse**, le **25/09/2008** à **09:58**

Bonjour,

pas de danger physique , moral? Mais cette enfant est maquillée comme une femme voir pire, le fait que les photos sur le blogs soient vues par n'importe qui ne présente il pas un danger? nous ne voulons par retirer la petite de la garde de sa mère nous voulons juste savoir comment faire pour agir face à cette évolution qui selon nous sera dangeureuse pour l'avenir de cet enfant cordialement